

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et effica...

Badge attribué à : **Pascale Montcalm**

<https://www.cadre21.org/membres/bad17cdbdbc847b2d4305ed2>

Date d'obtention : 2023-10-18 18:59:05



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

que si une situation implique et a des répercussions sur un élève de l'école je dois suivre les étapes de la trousse sexto

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

être mieux préparé à intervenir, connaître les étapes d'intervention et agir le plus rapidement possible pour le bien-être de la victime.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

ne pas entrer dans les détails des photos, ne pas agir comme enquêteur, suivre les étapes et contacter les policiers s'il y a lieu